



**PRÉFÈTE  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 2 décembre 2022

### **Bilan de l'opération abandon d'armes en Indre-et-Loire**

L'opération nationale d'abandon d'armes "héritées ou trouvées" s'est achevée ce vendredi 2 décembre 2022. **Avec 1 559 armes et environ 20 800 munitions collectées en Indre-et-Loire**, l'opération a été un véritable succès.

Cette opération était une démarche simplifiée d'abandon, mais il est toujours possible de se dessaisir d'armes héritées ou trouvées après le 2 décembre. Ainsi, les particuliers pourront continuer à déposer, en vue de leur abandon, des armes "héritées ou trouvées" au commissariat de Tours ou dans la brigade de gendarmerie la plus proche de leur domicile, **sur rendez-vous**.

Pour les personnes souhaitant conserver leurs armes, les créations de comptes dans le système d'informations des armes (SIA) pour les "armes héritées ou trouvées" pourront toujours être effectuées après la date du 2 décembre en se connectant sur le site du SIA : [www.sia.detenteurs.interieur.gouv.fr](http://www.sia.detenteurs.interieur.gouv.fr).

Les chasseurs ont, quant à eux, jusqu'au 30 juin 2023 pour créer leur compte sur le SIA et enregistrer leur(s) arme(s).

**Contact presse  
Service départemental  
de la communication interministérielle**

Emerentia FOUQUET / Coralie LELOUP  
Tél. : 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06  
Mél : [pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr)